

PAUVRETÉ - PRÉCARITÉ

Réduction des inégalités selon l'INSEE : l'ONPES relativise à son tour l'embellie

En réaction à la récente publication par l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) d'un rapport sur les niveaux de vie en France en 2013 qui a fait couler beaucoup d'encre, et « suscité certaines interrogations venant notamment des associations de lutte contre la pauvreté » (1), l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale (ONPES) a apporté, dans un communiqué du 24 septembre, plusieurs commentaires sur « le sens d'une embellie » statistique qui apparaissait à beaucoup en contradiction avec la réalité du terrain.

De fait, « par rapport à l'année 2012, ces résultats font apparaître une certaine amélioration d'une série d'indicateurs qui n'avaient cessé de se détériorer depuis la crise de l'activité économique en 2008 », rappelle l'organisme. Et l'observatoire de citer, en particulier, la baisse de 3 % du nombre de personnes ayant de très faibles ressources, passé à cinq millions de personnes (soit 8 % de la population), mais aussi la réduction de près de 5 % du nombre d'actifs de 18 ans et plus et de 3 % du nombre d'enfants et adolescents vivant sous le seuil de pauvreté monétaire à 60 %. Sans oublier la hausse de 2,3 % du niveau de vie médian des chômeurs.

Cela dit, « si des facteurs liés aux évolutions macro-économiques (une certaine augmentation des durées de travail pour les salariés les plus modestes, une chute des revenus du patrimoine avant impôt) ont eu un impact majeur, commente l'ONPES, on observe également, en 2013, que les effets, en année pleine, de mesures fiscales et sociales prises en 2012 ont, de fait, contribué à freiner les niveaux de vie les plus élevés et à améliorer ceux du premier décile, conduisant au total à une réduction globale des inégalités de revenu, avec pour la première fois depuis 2008 une amélioration des niveaux de vie du premier décile ». Toutefois, « pour que les mesures fiscales et sociales décidées en 2012 aient un impact durable sur l'évolution des taux de pauvreté monétaire relative, il faut qu'elles soient pérennes », nuance-t-il dans son analyse. « Il convient donc d'attendre les résultats de 2014 pour apprécier véritablement l'impact des changements fiscaux et sociaux intervenus depuis 2012. » Une nécessité qui « rend encore plus pressante la demande faite à l'INSEE d'accélérer la disponibilité des résultats statistiques sur lesquels se fondent les mesures principales de la pauvreté monétaire ».

En outre, « l'amélioration constatée en 2013 ne peut faire oublier certaines tendances lourdes qui demeurent », relève l'observatoire. Ainsi, en 2013, « le taux de pauvreté des jeunes de moins de 18 ans excède de 5,6 points celui de l'ensemble de la popu-

lation (14 %), contre 4,3 en 2008, et la part des enfants dans l'ensemble des personnes pauvres au seuil de pauvreté monétaire à 60 % demeure en 2013 à hauteur de 31,5 %, à peine moins élevée qu'en 2012 (31,8 %). De même, « le nombre de personnes aux revenus très modestes (niveau de vie inférieur à 833 € mensuels en 2013) s'est accru depuis 2008 de l'ordre de 19 % », poursuit l'ONPES. ■ Anne Simonot

(1) Voir ASH n° 2926 du 25-09-15, p. 24.